



visa FFSA 601 a la date du 6/09/2023



visa ligue 52

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes FFSA

L'A.S.A. BOUCLES de SEINE et le COMITE D'ORGANISATION de PONT-L'ÉVEQUE organisent
le 7^{ème} RALLYE REGIONAL de PONT-L'ÉVEQUE
le dimanche 03 Décembre 2023 sous les présidences d'honneur de :

M. Pierre RAGUES.....Président de la LIGUE du SPORT AUTOMOBILE de NORMANDIE
M. Jean-Claude LEFORESTIER.....Réfèrent FFSA LIGUE du SPORT AUTOMOBILE de NORMANDIE
M. Yves DESHAYESMaire de PONT-L'ÉVEQUE
M. Hubert COURSEAUX.....Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL
M. Sylvain MARIE.....Maire de Le TORQUESNE
Mme Evelyne LE BARBIER.....Maire de COQUAINVILLIERS
M. Joël LEBRUN.....Maire de SAINT-HYMER
Mme Anne-Marie SAMSON..... Maire de PIERREFITTE-EN-AUGE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : après réception du visa
Ouverture des engagements : dès parution du règlement
Clôture des engagements : le lundi 20 novembre 2023 à 0h
Parution du carnet d'itinéraire : le 02 décembre de 8h30 à 17h
..... Bar PMU le Trotteur, 11 place Jean Bureau à Pont-L'Évêque
Dates et heures des reconnaissances : le 02 décembre 2023 de 9h à 18h
Vérifications des documents : le 02 décembre 2023 de 9h à 18h
..... sur heure de convocation à Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome à Pont-L'Évêque
Vérifications des voitures : le 02 décembre 2023 de 9h20 à 18h30
..... sur heure de convocation à Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome à Pont-L'Évêque
Parc fermé : le samedi 02 décembre 2023 à partir de 10h
..... Place du Maréchal Foch, 14130 – Pont-L'Évêque
..... Parc gardé la nuit
Heure de départ du parc fermé le 03 décembre 2023 à 7h45, Place du Maréchal Foch – 14130 Pont-L'Évêque
P.C. Course : le 03 décembre 2023, 18 rue Thouret, Espace Public Numérique – Pont-L'Évêque
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le 02 décembre 2023 à 16h, 18 rue Thouret Salle Jaune, Pont-L'Évêque
Publication des équipages admis au départ : le 02 décembre 2023 à 19h
..... affichage au P.C. Course et sur le site Rallye de Pont-L'Évêque
Publication des heures et ordre des départs le 02 décembre 2023 à 19h
..... au P.C. Course et sur le site Rallye de Pont-L'Évêque
Publication des résultats partiels : le 03 décembre 2023, affichage Podium place Maréchal Foch et au P.C. Course
Arrivée : Place du Maréchal Foch, puis mise en Parc fermé des véhicules
Vérifications finales : le 03 décembre 2023 au Garage LESNIS rue de l'Hippodrome à Pont-L'Évêque
..... Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye : sur Podium d'arrivée et au P.C. Course , affichage, 30 mn après l'arrivée du
..... dernier concurrent
Remise des prix sur podium le 03 décembre 2023
..... Publication des 3 premiers du scratch et 1^{er} équipage féminin
La remise des prix suivra sur le Podium 30 mn après l'affichage des résultats définitifs officiels.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Boucles de Seine en qualité d'organisateur administratif et le Comité d'Organisation de Pont-L'Evêque en qualité d'organisateur technique organisent le 7^{ème} Rallye de Pont-L'Evêque, le dimanche 03 décembre 2023.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 2023 sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro le 2023.

Comité d'Organisation

Présidents : Martial Saussaye ASA Boucles de Seine – Philippe Martin Comité d'Organisation de Pont-l'Evêque.

Secrétariat du Rallye : Salle Espace Public Numérique, 18, rue Thouret 14130 - Pont-L'Evêque.

Téléphone : 02 31 64 94 49

Email : rallyepontleveque@gmail.com

Permanence du Rallye sportifs : ..salle Jaune 18, rue Thouret à Pont-l'Evêque, samedi 02 décembre 2023 de 16h à 19h
..... et dimanche 03 décembre 2023 de 7h à la fin du rallye

Permanence P.C. Course : Espace Numérique dimanche 03 décembre 2023 de 7h à la fin du rallye

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Présidente.....Sylvie QUERU

..... Jacques DELARIVIERE

.....Jessy FRANCOISE

Directeur de Course Général P.C. : Hubert VERGNORY

Directeur de Course Général Adjoint P.C et VHC.....Jean-Claude LEFORESTIER

Directeur de Course Adjoint P.C./ES. 1.3.5.....Sébastien DEUIL

Directeur de Course Adjoint P.C./ES 2.4.6.....Lucien VARANGLE

D.C. administratif P.C......François JARDIN

D.C. Technique P.C.Philippe MARTIN

Médecin E.S. 1.3.5.....Dr Christophe PIPON

Médecin (urgentiste) E.S. 2.4.6.....Dr Hervé GALLOIS

Commissaire Technique Responsable.....Jacques SALENNE

Commissaires :Jean-Michel DESSE

.....William BLOT

.....Patrick GUILLEUX

.....Denis THUILLIER

.....William QUERU

Relations Concurrents (CS) :Virginie LENGLINE

.....Claude CHRISTEL

Autorité Président ASA Boucles de Seine.....Martial SAUSSAYE

Autorité/ Organisation technique.....Philippe MARTIN

E.S.: Directeur de Course **E.S. 1.3.5**.....Jacques LE GALL

Adjoint Directeur de Course **E.S. 1.3.5**.....Jean-Pierre LACROIX

Directeur de Course **E.S. 2.4.6**.....Jean-Michel GUEGAN

Adjoint Directeur de Course **E.S. 2.4.6**..... Jean Denis JOSSE

Chronométrateurs :

Départ **E.S 1.3.5**.....Dominique RIVIERE

Arrivée **E.S. 1.3.5**.....Benoît CHEVESSIER

Arrivée Stagiaire **E.S. 1.3.5**.....Katia DEJONG

Départ **E.S 2.4.6**.....en attente

Arrivée **E.S 2.4.6**..... Arnaud LEBAILLIF

Arrivée Adjoint stagiaire **E.S.2.4.6**.....Gilles BLOCH

Informatique résultats CHRONO-LIVE

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7^{ème} rallye de Pont-L'Evêque

- compte pour la COUPE de FRANCE 2024, Coeff.2
- le Championnat de la LIGUE du SPORT AUTOMOBILE DE NORMANDIE 2023.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Aucune convocation ne sera envoyée - **Les heures de convocation aux vérifications administratives** seront publiées sur le site internet de l'épreuve : www.asabouclesdeseine.org : « Rallye de Pont-L'Evêque »

La liste des inscrits sera régulièrement publiée sur le site de l'épreuve : www.asabouclesdeseine.org « Rallye de Pont-L'Evêque »

Vérifications techniques : les éventuels démontages se dérouleront au Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome, 14130 – Pont-L'Evêque. M.O : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} de Pont-L'Evêque doit envoyer à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **20 Novembre 2023 à 0 h.**

ASA BOUCLES de SEINE – 119, Chemin Les Engendrieres 14130 – COQUAINVILLIERS	Tél. 06 07 55 07 70 – 06 12 23 42 08 Email : msaussaye@wanadoo.fr – asabouclesdeseine@orange.fr
--	---

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum y compris les V.H.C.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :620 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (si règlement en espèces, le chèque d'engagement vous sera rendu aux vérifications)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes.

L'assistance sera autorisée Z.A. de Launay, Z.A. du Grieu.

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ, de prendre en charge l'enlèvement de ses déchets lorsqu'il quitte le parc d'assistance. Toute infraction à cette obligation leur sera opposable (*frais de remise en état à leur charge*).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire « RAGUES » devra être apposée à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant du véhicule (Emplacement exclusivement réservé à l'Organisateur) et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 7^{ème} Rallye de Pont-L'Évêque représente un parcours total de 91,900 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections. - Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.

Les épreuves spéciales sont **E.S. 1-3-5** : longueur de 5 km - **E.S. 2-4-6** : longueur de 8,300 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Timing"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 02 décembre 2023 de 9h à 18h .

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'absence d'un concurrent à la remise des prix non excusé auprès de l'organisateur administratif et/ou technique lui fera perdre le bénéfice de ses prime et/ou coupe.

Coupes et prix seront distribués.

Classement scratch

1 ^{er}	310€
2 ^{ème}	275€
3 ^{ème}	250€
4 ^{ème}	230€
5 ^{ème}	210€

Classes *

1er	310€
2 ^{ème} (de 6 à 10 partants).....	250€
3 ^{ème} (de 11 à 15 partants).....	200€
4 ^{ème} (plus de 15 partants).....	100€

- Les prix seront réduits en dessous des 100 partants (sauf classement scratch)
- 100 partants : 100% des prix – 88 partants : 88% des prix – 64 partants : 64% des prix etc...
- Dans les classes où il y a moins de 3 partants, 50% des prix seront distribués en tenant compte de la répartition ci-dessus (sauf pour les 10 premiers du scratch, si plus de 10 partants dans le Groupe concerné)

Equipage 100% féminin : 1^{ère} : 310€ + coupe (si + 3 équipages)

Ces primes seront adressées par voie postale, sous quinze jours après l'épreuve.

Commissaires : Dépôt obligatoire du matériel par le commissaire en poste au POINT STOP, (Signature obligatoire du listing de présence le matin de l'épreuve pour remise de radio et extincteur au responsable des commissaires de chaque E.S.)

10.2P – CLASSEMENT PAR CLASSES

Les 34 classes suivantes seront récompensées sans regroupement comme ci-dessous.

10.1.2P – Classement par classes.-

Les 34 classes suivantes seront récompensées :

N1- N2 – N2Série – N3 – N4 -----F211 -F212 – F 213 – F214 – F215-----A5-A5K - A6–A6K - A7–A7K – A7S – A8
R1 – R2 – R2J – R3 – R4 - R5/Rally2 – Rally2 kit - Rally3 - Rally4 – Rally5 –
RGT/FRGT– GT+ - GT10 – GT9 –_FR1C – FR2

Ces primes seront adressées par voie postale, sous quinze jours après l'épreuve.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*